



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation WWF France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023
Fondation WWF France
35-37 rue Baudin – 93310 Le Pré-Saint-Gervais

KPMG S.A., fondation d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Fondation française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une fondation de droit anglais (private company limited by guarantee).

Fondation anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation WWF France

35-37 rue Baudin – 93310 Le Pré-Saint-Gervais

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'attention du Conseil d'Administration de la Fondation WWF France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation WWF France relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), décrites dans la note 10 et 11 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 11 décembre 2023

KPMG SA

Isabelle Le Loroux

Associée

Fondation WWF-France

Comptes annuels

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

SOMMAIRE

BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	9
1. Objet social, missions et moyens de mise en œuvre	9
2. Faits majeurs de l'exercice	10
3. Les principes, règlements et méthodes comptables	10
4. Les Informations Relatives Au Bilan	11
1.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ	11
1.1.1. Les immobilisations incorporelles.....	11
1.1.2. Les donations temporaires d'usufruit.....	11
1.1.3. Les immobilisations corporelles.....	12
1.1.4. Les amortissements sur immobilisations.....	12
1.1.5. Les dépréciations sur immobilisations.....	13
1.1.6. Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....	13
1.1.7. Les dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13
1.1.8. Les Immobilisations financières.....	14
1.2. L'ACTIF CIRCULANT	14
1.2.1. Les créances.....	14
1.2.2. Les valeurs mobilières de placement	15
1.2.3. Les disponibilités.....	15
1.2.4. Les charges constatées d'avance	15
1.3. LE PASSIF	17
1.3.1. Les fonds propres	17
1.3.2. La dotation	18
1.3.3. Les provisions pour risques et charges	19
1.3.4. Les fonds reportés	19
1.3.5. Les fonds dédiés.....	20
1.3.6. Les dettes	25
1.3.7. Les dettes fiscales et sociales	26
1.3.8. Les charges à payer	26
1.3.9. Les Produits constatés d'avance	26
5. Les Engagements Hors Bilan	27
5.1. Les engagements reçus	27
5.2. Les engagements donnés	27
6. Les Informations relatives au Compte de Résultat	28
6.1. Le résultat d'exploitation	28
6.1.1. Les produits d'exploitation	28
6.1.2. Les charges d'exploitation	31
6.2. Le résultat financier	31
6.3. Le résultat exceptionnel	31
7. La ventilation de l'effectif	31
8. Les Contributions Volontaires en Nature	32

9. Informations complémentaires.....	33
9.1. Les Honoraires des Commissaires Aux Comptes.....	33
9.2. La rémunération versée aux trois plus hauts cadre dirigeants	33
9.3. Les Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	33
10. Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).....	34
10.1. Règles comptables et décisions de gestion	34
10.2. Affectation des charges aux produits qui les financent.....	35
10.3. Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).....	37
7.3. Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) - Suite	38
7.3.1. Les Produits par origine.....	38
7.3.2. Les Charges par destination.....	40
7.4. Tableaux de rapprochement des charges du compte de résultat aux charges du CROD Exercice 2021/2022 :	43
11. Le Compte d'Emplois annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).....	44
8.3. Le CER.....	44
8.4. Les fonds dédiés du Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public.....	45

BILAN

ACTIF en Euros	Exercice 2022/2023			Exercice 2021/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	853 794	556 485	297 308	316 631
Immobilisations incorporelles en cours	58 108		58 108	61 628
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 059 964	65 319	2 994 645	2 953 279
Constructions	7 740 475	1 571 450	6 169 025	6 362 773
Installations techniques, matériel et outillage industriels	958 323	833 693	124 630	87 415
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	22 897		22 897	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 895 586	95 539	3 800 047	3 964 279
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	9 622		9 622	9 622
Autres titres immobilisés	-			
Prêts	199 931		199 931	199 931
Autres	8 443		8 443	78 726
Total I	16 807 143	3 122 486	13 684 657	14 034 285
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 768 336	14 905	5 753 431	3 944 644
Créances reçues par legs ou donations	2 163 150		2 163 150	2 032 431
Autres	12 827 070		12 827 070	11 778 089
Valeurs mobilières de placement	46		46	1 355 213
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	23 454 082		23 454 082	21 800 920
Charges constatées d'avance	6 695 460		6 695 460	5 383 303
Total II	50 908 145	14 905	50 893 239	46 294 601
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	67 715 287	3 137 391	64 577 896	60 328 886

BILAN (suite)

PASSIF en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	9 150 510	9 150 510
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	19 198 786	17 484 720
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(558 521)	1 714 065
Situation nette (sous total)	27 790 776	28 349 296
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	27 790 776	28 349 296
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 528 219	5 612 054
Fonds dédiés	6 412 694	4 715 909
Total II	11 940 912	10 327 963
PROVISIONS		
Provisions pour risques	64 219	45 000
Provisions pour charges	4 204	39 061
Total III	68 422	84 061
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 041 436	1 706 099
Dettes des legs ou donations	347 945	410 346
Dettes fiscales et sociales	2 763 344	2 487 188
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 541 326	4 998 273
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	13 083 736	11 965 660
Total IV	24 777 786	21 567 565
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	64 577 896	60 328 886

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	8 257	16 301
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 057 051	1 148 987
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 344 006	4 468 850
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	15 754 890	15 070 552
Mécénats	3 668 095	2 351 250
Legs, donations et assurances-vie	5 196 241	6 899 015
Contributions financières	3 997 548	2 303 206
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	129 858	97 167
Utilisations des fonds dédiés	2 887 682	1 785 849
Autres produits	53 683	90 766
Total I	36 097 312	34 231 943
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	36 140	10 297
Autres achats et charges externes	12 518 054	11 915 750
Aides financières	5 550 017	4 787 746
Impôts, taxes et versements assimilés	810 021	703 465
Salaires et traitements	6 789 864	6 187 385
Charges sociales	3 314 075	3 086 697
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	536 769	487 361
Dotations aux provisions	64 219	81 406
Reports en fonds dédiés	4 584 467	3 095 008
Autres charges	2 520 508	2 139 834
Total II	36 724 132	32 494 949
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 626 821	1 736 994

COMPTE DE RESULTAT (suite)

COMPTE DE RESULTAT en Euros (suite)	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	35 047	1 061
Autres intérêts et produits assimilés	96 254	20 573
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	11 874	8 898
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	143 175	30 532
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	39 419	59 617
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	39 419	59 617
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	103 756	- 29 085
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 523 065	1 707 909
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	41 607	4 354
Sur opérations en capital	-	838
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	41 607	5 192
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	77 063	- 965
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	77 063	- 965
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 35 456	6 157
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	36 282 094	34 267 667
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	36 840 615	32 553 602
EXCEDENT OU DEFICIT	- 558 521	1 714 065

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	-
Prestations en nature	220 828	246 816
Bénévolat	280 920	241 441
TOTAL	501 747	488 257
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- 0	-
Mises à disposition gratuite de biens	- 0	-
Prestations en nature	220 828	246 816
Personnel bénévole	280 920	241 441
TOTAL	501 747	488 257

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Objet social, missions et moyens de mise en œuvre

Conformément aux statuts, la Fondation WWF France a pour but de « promouvoir, encourager et assurer la protection et la conservation de la faune et de la flore, des sites, des eaux, des sols et des autres ressources naturelles ».

Afin d'atteindre cet objectif, deux types d'action sont menés :

- **la mise en œuvre de programmes**, « soit directement, soit indirectement en associant d'autres organismes à la réalisation de ces actions et programmes ». Ceci inclut notamment la contribution aux actions menées par le réseau à l'international.

Il s'agit de l'ensemble des programmes de conservation, menés en France dont France Ultra Marine, principalement en Guyane et Nouvelle Calédonie, ou à l'étranger, incluant la participation aux programmes du réseau WWF.

Les programmes de conservation sont déclinés en programmes, à savoir Climat-Energie, Agriculture et Alimentation, Biodiversité et vie sauvage, Eau douce, Forêts, Méditerranée Marine. En transversal, le WWF France met en œuvre des projets et initiatives en matière de Capital naturel et de Finance verte.

- « **la sensibilisation**, l'information et l'éducation de tous publics par tous moyens sur les questions et enjeux relatifs à la conservation et à la protection du patrimoine naturel, ainsi qu'aux attitudes, méthodes et actions susceptibles de contribuer à sa valorisation par l'organisation de rencontres, forums et colloques et la diffusion de revues et bulletins ».

La notion de public inclut les particuliers et les personnes morales (entreprises, collectivités publiques, associations) avec lesquelles le réseau WWF travaille depuis sa création.

Il s'agit de

- l'ensemble des actions menées par le service mobilisation bénévolat. Ces actions correspondent en effet à un travail de sensibilisation du grand public.
- la partie des actions menées par le département communication du WWF France portant sur un soutien aux programmes, en termes de visibilité auprès du grand public.
- la partie sensibilisation des actions menées par le département générosité du public. En effet, le grand public est sensibilisé par des actions menées dans la rue, aussi bien que par la réception à domicile ou sur internet d'informations expliquant ce que fait le WWF.
- la partie sensibilisation menée par le département des relations entreprises. La volonté de ce département est de travailler de concert avec les entreprises pour que celles-ci mènent des démarches de développement durable. A ce titre, le département relations entreprises consacre des moyens.
- d'une partie des actions menées au niveau de la direction générale correspondant à des opérations de lobbying auprès des collectivités locales, des pouvoirs publics et des institutions européennes et/ou internationales pour transformer les législations en vigueur ou les faire appliquer. Par ailleurs, toutes les actions visant à étendre une stratégie d'influence sont considérées comme des missions sociales à part entière.

2. Faits majeurs de l'exercice

- Les donateurs participants à l'événement Z Event ont fait le choix de retenir parmi les bénéficiaires la Fondation, soit 2,4M€ de collecte fléchée sur le projet au Bassin du Congo (AFD), en septembre 2022.
- Acceptation de la candidature de la Fondation auprès de l'AFD pour sa première CPP (Convention de Partenariat Pluriannuel auprès des WWF Cameroun, Gabon, Congo (BZV) et Madagascar.
- Lancement de l'initiative Nature Impact via du mécénat fléché pour financer des projets Forêts en France, avec une approche PSE innovante et une double composante biodiversité et séquestration carbone.

3. Les principes, règlements et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2022/2023 ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif et définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

Concernant les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié, la Fondation WWF s'est référée au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général (« PCG ») intégrant le règlement ANC 2016-07 applicable aux fondations et fonds de dotation.

Les comptes de la Fondation WWF ont été élaborés sur la base des principaux fondamentaux du PCG :

- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Continuité de l'exploitation,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthode décrits dans la présente annexe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis en euros.

4. Les Informations Relatives Au Bilan

1.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières : Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires : Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

1.1.1. Les immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Frais de recherche et de développement				-
Donations temporaires d'usufruit				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	733 917	181 700	61 823	853 794
Autres immobilisations incorporelles				-
Immobilisations incorporelles	733 917	181 700	61 823	853 794
Immobilisations incorporelles en cours	61 628	182 090	185 609	58 108
Immobilisations incorporelles en cours	61 628	182 090	185 609	58 108

Les immobilisations incorporelles concernent l'ERP Unit4 dont une partie a été mise en service au cours de l'exercice pour 116 247 €.

1.1.2. Les donations temporaires d'usufruit

Donations temporaires d'usufruit reçues avant le 1^{er} juillet 2020

La Fondation WWF France ne détenait aucune donation temporaire d'usufruit avant le 1er juillet 2020.

Donations temporaires d'usufruit reçues à compter du 1^{er} juillet 2020

Les donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er juillet 2020 font l'objet d'une comptabilisation à l'actif et d'une information en annexe (nature, date, durée et méthode de valorisation).

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Sur l'exercice clos le 30 juin 2023, la Fondation WWF a bénéficié d'aucune donation temporaire d'usufruit.

1.1.3. Les immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (dont reclassements)	Diminutions (dont reclassements)	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Terrains	1 513 121	41 367		1 554 487
Terrain su Siège	672 600			672 600
Terrains dotation immobilière	699 408			699 408
Terrains contrepartie legs et dons	133 469			133 469
Total Terrains	3 018 598	41 367	-	3 059 964
Bâtiment	7 447 692			7 447 692
Agencements, aménagements	224 458	68 324		292 783
Total Constructions	7 672 150	68 324	-	7 740 475
Matériels et outillage	105 627			105 627
Matériels et outillage contrepartie legs et dons	1 093			1 093
Installations gén., Agencem., Aménagement divers	33 077	2 919		35 996
Matériel de transport	50 735			50 735
Matériel de bureau et informatique	591 471	169 792		761 263
Mobilier	3 609			3 609
Mobilier contrepartie legs et dons	-			-
Total Installations tech., mat. et outillage industriels	785 612	172 711	-	958 323
TOTAL	11 476 360	282 402	-	11 758 762

Les principales augmentations concernent pour :

- 170 k€ le matériel informatique dont 70 k€ liés aux serveurs et leur installation,
- 42 k€ d'aménagement du bateau Blue Panda
- 41 k€ correspondant à l'achat d'un terrain

1.1.4. Les amortissements sur immobilisations

Amortissements des biens non décomposables :

- La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

- Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.
- Le bâtiment a été décomposé par composants de la manière suivante. La structure du bâtiment a été amortie sur une durée de 40 ans.
- Les travaux de reconstruction et d'aménagement ont été décomposés selon le détail présenté dans la rubrique "détails des amortissements"

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Constructions	15 à 40 ans
Agencement et aménagement des constructions	5 à 40 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Matériel bureau/informatique	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Amortissements des Immobilisations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	417 285	149 777	10 577	556 485
Constructions	1 267 414	262 073		1 529 487
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 963			41 963
TOTAL	1 726 662	411 850	10 577	2 127 935

1.1.5. Les dépréciations sur immobilisations

Dépréciations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Terrains	65 319			65 319

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

1.1.6. Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donations en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 995 318	1 268 979	1 368 712	3 895 586
TOTAL	3 995 318	1 268 979	1 368 712	3 895 586

La valeur brute à la clôture de l'exercice se décompose en Biens immobiliers pour 3 864 363 € et en biens mobiliers pour 31 223 €.

Les éléments d'actif constitutifs des patrimoines reçus par legs ou donations sont comptabilisés pour les valeurs historiques soumises au Conseil d'Administration au moment de l'acceptation des libéralités.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis.

1.1.7. Les dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les Dépréciations des biens reçus par legs ou donations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	31 039	65 474	974	95 539

La dépréciation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés porte sur les biens immobiliers.

1.1.8. Les Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières ne nécessitent aucune dépréciation au 30/06/2023.

Immobilisations financières En Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Titres de participations	9 622			9 622
Prêts	199 931			199 931
Dépôts et cautionnements	7 668	6 353	5 588	8 433
Livrets	71 059	36	71 084	10
TOTAL	288 280	6 389	76 672	217 997

Filliales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du Capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
Panda Eurl 35-37 rue Baudin 93310 Le Pré-St-Gervais	7 622	3 739 620	100%	1 331 799

1.2. L'ACTIF CIRCULANT

1.2.1. Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances

Créances en Euros	Montant brut	Échéances	
		A 1 an au plus	A plus d'un 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	199 931		199 931
Dépôts et cautionnements	8 433	8 433	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 758 336	5 758 336	
Clients douteux ou litigieux	10 000		10 000
Personnel et comptes rattachés	13 766	13 766	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 615	1 615	
Etat et autres collectivités	3 122 991	2 080 641	1 042 350
Groupe			
Créances reçues par legs ou donations	2 163 150	2 163 150	
Débiteurs divers	9 688 698	6 620 497	3 068 200
Charges constatées d'avance	6 695 460	5 899 147	796 313
TOTAL	27 662 381	22 545 586	5 116 795

Les dépréciations des créances

Les dépréciations des créances clients sont de 14 905 € et 50 000 € ont été repris pour un passage en perte irrécouvrable durant l'exercice.

Les produits à recevoir

Détail des produits à recevoir en Euros	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Subventions et concours publics	3 122 991	4 905 842
Contributions	4 423 087	2 277 819
Mécénat à recevoir	4 375 226	3 486 315
TOTAL	11 921 304	10 669 976

Les produits à recevoir reflètent l'ensemble des financements contractuels signés et non perçus à la clôture de l'exercice (y compris ceux concernant les exercices à venir).

1.2.2. Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

La composition du portefeuille s'établit en fonction d'un critère de moindre risque, avec un capital et un rendement garantis.

Valeurs Mobilières de Placement en Euros	Valeurs historique	Valeurs au 30/06/2023	Plus values latentes et intérêts courus	Pertes latentes
Actions	37	53	16	
Livret	10	10		
Placement dotation Fondation - Comptes à termes	330 811	330 811	-	
TOTAL	330 858	330 874	16	-

1.2.3. Les disponibilités

Disponibilités en Euros	au 30/06/2023	au 30/06/2022
Comptes à terme	16 669 189	5 000 000
Comptes bancaires	6 296 941	16 756 704
Intérêts courus	108 178	37 287
Caisse	1 330	1 860
PAYPAL	47 632	5 069
TOTAL	23 123 271	21 800 920

1.2.4. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance en Euros	au 30/06/2023	au 30/06/2022
Aides financières	6 456 873	5 251 769
Autres	238 588	131 534
TOTAL	6 695 460	5 383 303

Les charges constatées d'avance reflètent notamment les aides financières contractuelles enregistrées à la clôture et qui concernent les exercices à venir.

1.3. LE PASSIF

1.3.1. Les fonds propres

Les fonds propres de la Fondation sont composés d'une dotation immobilière et d'une dotation statutaire, de l'apport initial sans droit de reprise, des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, des subventions d'investissement, des réserves libres et du résultat de l'exercice.

VARIATION DES FONDS PROPRES en Euros	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION OU RECLASSEMENT		DIMINUTION OU CONSUMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	9 150 510						-	9 150 510
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves	17 484 720			1 781 837	1 781 837	67 772	-	19 198 786
Report à nouveau								-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 714 065	- 1 714 065	- 1 714 065			558 521	-	558 521
Dotations consommables	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
TOTAL	28 349 296	- 1 714 065	- 1 714 065	1 781 837	1 781 837	626 292	-	27 790 776

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2022 – 30/06/2023



1.3.2. La dotation

La dotation immobilière est composée des terrains affectés à la dotation de la Fondation et augmentée du solde de la dotation mobilière en vue de l'acquisition et de la rénovation de l'actuel siège social situé au Pré-Saint-Gervais (93).

La dotation statutaire s'accroît conformément à l'article 10 des statuts, d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du Conseil d'Administration.

Actifs en Euros	Nature	Descriptif	Localisation	Valeurs immobilisées brute	Valeur immobilisée nette d'amortissement et de dépréciation	Date dernière réévaluation	Dernière valeur vénale estimée
SIEGE WWF France	Construction	Batiment	Pré St Gervais, Ile de France	7 447 692	6 442 351		10 620 000
SIEGE WWF France	Terrain	Terrain		672 600	672 600		
PEAU DE MEAU VERGIERES	Terrain Terrain	25 parcelles de 148,58 hectares	St Martin de Crau, Bouches du Rhône	450 239 22 322	450 239 22 322		891 000
LES ILES NEUVES	Terrain	3 parcelles de 5,30 hectares	Livry, Nièvre	31 126	19 000		19 000
ILE DE MECHAINS	Terrain	1 parcelle de 3,15 hectares	Marzy, Nièvre	4 663	4 663		7 300
MORTIER LES SABLES CHAMP DU CLOU PRE DE LA BICHE	Terrain Terrain Terrain Terrain	11 parcelles de 48,91 hectares	Druy Parigny, Nièvre	58 621	58 621		156 000
PRE PERRIN LA CONDURET LE REMJUREAU LES SENSITIVES BOIRE ROUSSE	Terrain Terrain Terrain Terrain	43 parcelles de 22,92 hectares	Vair-sur-Loire, Loire-Atlantique	6 970 39 250	6 970 30 030		37 000
L'ETANG DU COUVENT	Terrain	1 parcelle de 8,36 hectares	Saint-Michel-en-Brenne, Indre	86 216	86 216		125 000
PLACEMENTS	Comptes à terme			330 811	330 811		330 811
TOTAL				9 150 510	8 123 823		12 186 111

1.3.3. Les provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, elles font l'objet d'une information dans l'annexe.

Provisions en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	45 000	64 219	45 000	64 219
Provisions pour charges	39 061		34 858	4 204
TOTAL	84 061	64 219	79 858	68 422

1.3.4. Les fonds reportés

Fonds reportés liés aux legs ou donations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture de l'exercice
Fonds reportés - Dédiés	1 548 683	14 297	661 906	901 075
Fonds reportés - Non Dédiés	4 063 371	2 293 427	1 729 653	4 627 144
TOTAL	5 612 054	2 307 723	2 391 559	5 528 219

Les fonds reportés représentent l'actif net comptable futur qui sera réalisé au moment de la vente ou réalisation du bien donné ou légué destiné à être cédé. Les fonds reportés sont estimés sur la base d'hypothèses et d'informations portées à la connaissance du Conseil d'Administration au moment de l'entrée au bilan. Ils sont validés par le Conseil d'Administration préalablement à leur comptabilisation.

Les fonds reportés peuvent faire l'objet d'ajustement à la clôture en cas d'écarts significatifs constatés entre la valorisation du fonds reporté au moment de l'acceptation de la libéralité traduite lors de sa première comptabilisation au bilan (entrée au bilan de l'actif net comptable) et les flux réellement constatés sur les exercices suivants, et ce, jusqu'à la réalisation effective du bien destiné à être cédé.

Les ajustements comptables portés aux fonds reportés font l'objet d'une validation préalable par le Conseil d'Administration.

Les fonds sont dits « reportés » car le fait générateur du résultat comptable, à savoir la cession ou réalisation du bien, n'est pas intervenu au moment de la clôture.

Les quotes-parts de fonds reportés sont calculées lot par lot en affectant les lots de passif aux lots d'actif ayant permis de les apurer et donc en affectant les lots de passif décaissés en priorité aux lots d'actif les plus liquides.

Ainsi, à chaque réalisation de lot d'actif, la quote-part de fonds reportés correspondante est reprise et constatée en « produits de legs et donations » au compte de résultat ainsi qu'au sein du CROD et du CER.

1.3.5. Les fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet est défini par l'organe compétent et répond aux deux conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de la fondation,
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris en résultat, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés ».

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-						-	-
Contributions financières d'autres organismes	920 338		496 314	903 237			513 415	
Legs et Assurances-vies	1 862 146		686 669	687 378			1 861 438	
Dons	840 496		1 361 391	338 904			1 862 983	9 778
Mécénats	1 092 929		2 040 103	958 174			2 174 857	
Ressources liées à la Générosité du public	3 795 571	-	4 088 163	1 984 456	-		5 899 278	9 778
TOTAL	4 715 909	-	4 584 477	2 887 693	-	-	6 412 693	9 778

L'utilisation des fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices est prévue en totalité dans le budget de l'exercice 2023/2024.

Le détail par projet est présenté sur les pages suivantes.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Action Caoutchouc	234 659		182 149	234 299			182 509	
Action Plastique	22 000			22 000			-	
Aires Marines protégées (AMP)	42 891		10	-			42 902	
Capital Naturel	59 937			59 937			-	
Conversion agricole	66 371			66 371			-	
Eau douce	37 500		32 739	37 500			32 739	
Lutte commerce illégal	202 985		186 960	204 331			185 614	
Marina Tour	229 800			229 800			-	
Protection du Loup			3 976				3 976	
Protection du Lynx			68 309	21 549			46 760	
Protection du Requin	24 194		22 171	27 449			18 916	
TOTAL	920 338	-	496 314	903 237	-	-	513 415	-

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE LEGS OU ASSURANCES VIE	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Aline Mantel Zone Humide	1 181 636	-	915	400 934			781 617	-
Bocage Nantais/Singes bassin du congo		- 170 152	623 226				453 074	-
Conservation des Forêts Méditerranée	449 628 3 814	-	62 528	152 514 38 646			297 113 27 696	- -
Protection du Rhinocéros	29 848	170 152	-	95 283			104 717	-
Zone Humide - Chérine	197 221						197 221	-
TOTAL	1 862 146	-	686 669	687 378	-	-	1 861 438	-

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2022 – 30/06/2023



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE DONS	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Agroforesterie			15 775				15 775	-
Conservation des Forêts	38 925	-		11 407			27 518	-
Guyane	5 321			5 321			-	-
Lutte commerce illégal	10 400			10 000			400	-
Madagascar	9 778			-			9 778	9 778
Océans	262 955						262 955	-
Odyssée du vivant			31 344				31 344	-
OMR REUNION	24 689			24 689			-	-
Pré-CPP - CPP			697 657				697 657	-
Protection des éléphants	245 556	-	950	99 990			146 516	-
Protection des Tortues Marines	15 990	-	539 495	15 990			539 495	-
Protection du Dugong			42 170				42 170	-
Protection du Jaguar	4 131	-		1 734			2 398	-
Protection du Lynx	30 768		34 000	30 768			34 000	-
Protection du Tigres	191 983			139 006			52 977	-
TOTAL	840 497	-	1 361 391	338 904	-	-	1 862 983	9 778

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2022 – 30/06/2023



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE MECENATS	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Agroforesterie	134 200			55 705			78 495	-
Aires Marines protégées (AMP)	156 507		330 286	284 581			202 212	-
AMP Nouvelle Calédonie	97 830		21 624	57 073			62 381	-
Approvisionnement durable produits forestier	49 116		66 667	35 721			80 062	-
Brésil	50 447	-		50 447			0	-
Conservation des Forêts	150 376		107 579	106 885			151 070	-
Energie renouvelable	32 060	-		32 060			0	-
Forêt Nouvelle Calédonie	172	-		172			-	-
Initiative Nature Impact			1 005 368				1 005 368	-
Madagascar	20 000			11 704			8 296	-
MECENAT/ Bel			94 981				94 981	-
Pêche			14 996				14 996	-
Protection des Tortues Marines			9 854				9 854	-
Protection du Jaguar			108 791				108 791	-
Protection du Lynx			54 396				54 396	-
Protection du Tigres	194 767		129 052	114 393			209 426	-
Restauration des Forêts	137 668		50 104	137 668			50 104	-
Restauration des Forêts Nouvelle Calédonie	312	-		27			285	-
Restauration des terres au Barroso	64 476		41 404	65 054			40 826	-
Zone Humide - Chérine	4 998		5 000	6 685			3 313	-
TOTAL	1 092 928	-	2 040 103	958 174	-	-	2 174 857	-

1.3.6. Les dettes

Dettes	Montant brut	Échéances	
		A 1 an au plus	A plus d'un 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 040 986	2 040 986	
Dettes des legs ou donations	347 945	347 945	
Dettes fiscales et sociales	2 543 547	2 543 547	
Autres dettes	6 541 326	4 915 061	1 626 265
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	13 083 736	9 683 578	2 354 549
TOTAL	24 557 539	19 531 117	3 980 814

Dettes sur legs ou donations :

Les éléments de passif constitutifs des patrimoines reçus par legs ou donations seront comptabilisés pour les valeurs historiques soumises au Conseil d'Administration au moment de l'acceptation des libéralités.

En cas d'écarts résultant d'erreurs constatées entre la valorisation des éléments de passif identifiés au moment de l'entrée au bilan et la valorisation historique retenue à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les valeurs sont comptabilisées pour leur montant corrigé après validation préalable par le Conseil d'Administration des nouvelles valeurs.

Les frais de notaire constituent un élément du passif de la libéralité lors de son entrée au bilan dès lors que leurs montants sont valorisés avec une fiabilité suffisante dûment documentée.

A défaut, les frais de notaires constituent des charges de l'exercice au cours duquel les frais sont prélevés ou appelés par les notaires au titre de la donation ou de la succession concernée.

En cas d'écart constaté entre la valorisation des frais de notaire au passif du bilan au moment de l'entrée en comptabilité de la libéralité et les montants réellement prélevés ou appelés par les notaires, l'écart est constaté au compte de résultat.

1.3.7. Les dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales en Euros	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Personnel charges à payer	1 067 291	51 672
Sécurité sociale et CAFAT	312 167	219 797
Autres organismes	(21 654)	85 983
Caisses de retraite	84 175	39 560
Mutuelle et Prévoyance	74 220	68 294
Autres charges à payer sur personnel	620 082	535 106
/S TOTAL dettes sociales	2 136 281	1 000 412
Prélèvement à la source	43 589	51 672
Taxe sur la Valeur Ajoutée	201 305	219 797
Taxe sur les salaires	62 830	85 983
Etat - Autres charges à payer	99 542	39 560
/S TOTAL dettes fiscales	407 266	397 013
TOTAL	2 543 547	1 397 425

1.3.8. Les charges à payer

Charges à payer en Euros	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Fournisseurs - Factures non parvenues	466 439	348 191
Groupe - Factures non parvenues	325 823	395 261
Dettes provisionnées pour congés à payer	767 478	703 131
Personnel - charges à payer	299 813	233 371
Charges sur dettes provisionnées congés à payer	460 351	423 195
Charges sociales - Autres charges à payer	159 730	111 911
Etat - Autres charges à payer	99 542	39 560
Aides Financières à payer	5 995 208	4 372 150
TOTAL	8 574 385	6 626 770

1.3.9. Les Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance en Euros	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Contributions et subventions constatés d'avance	7 623 646	7 571 289
Mécénats constatés d'avance	5 460 089	4 394 371
TOTAL	13 083 736	11 965 660

Les produits constatés d'avance reflètent les contributions, subventions et mécénats contractuels enregistrés à la clôture de l'exercice qui concernent les exercices à venir.

5. Les Engagements Hors Bilan

5.1. Les engagements reçus

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle la Fondation WWF France a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

Au 30/06/2023, les legs, donations et assurances-vie non encore acceptés par le Conseil d'Administration et dont la Fondation WWF France a été informée s'élèvent à :

Détail des engagements reçus Legs, donations et assurances vie en Euros	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Legs, donations et assurances vie	4 530 484	3 404 015
TOTAL	4 530 484	3 404 015

5.2. Les engagements donnés

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 411 149 Euros. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,60 %
Départ volontaire à	65 ans
Taux de turn-over	37,50 %
Taux de charges sociales	60 %

L'âge moyen de l'effectif est de 37.50 ans et l'ancienneté moyenne est de 5,80 ans.

6. Les Informations relatives au Compte de Résultat

6.1. Le résultat d'exploitation

6.1.1. Les produits d'exploitation

Les Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu du fait qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

La règle de rattachement des produits à l'exercice est la suivante :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Nature en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Dons manuels	15 754 890	15 070 552

Les Concours publics et les Subventions

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

La fondation WWF France ne bénéficie d'aucun concours public.

Subventions d'exploitation

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit. En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

Aussi, en l'absence de clause suspensive, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Catégories d'autorités administratives en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Union européenne	225 199	440 706
Etat	2 889 537	3 600 811
Collectivités territoriales	214 601	384 281
Autres	14 670	43 053
TOTAL	3 344 006	4 468 850

Dont 2 400 575 € financés par l'AFD, le FFEM et Expertise France.

a) *Subventions pluriannuelles*

La plupart des financements bailleurs dont bénéficie la Fondation WWF France sont des subventions pluriannuelles dédiés à des projets définis. Une subvention pluriannuelle est une subvention qui couvre des charges engagées sur au moins deux exercices différents i.e. sur une période s'étendant au-delà de l'exercice comptable de sa notification.

Conformément aux dispositions du règlement comptable ANC 2018-06, en l'absence de clause suspensive, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit, pour la totalité du montant octroyé, lors de la notification de l'acte d'attribution par l'autorité administrative, en contrepartie du compte de créance correspondant. La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

Les produits sont reconnus en comptabilité au rythme des dépenses réellement engagées sauf si des clauses spécifiques du contrat de subvention prévoient expressément une autre règle de reconnaissance des produits. Les montants des produits constatés d'avance sont évalués à la clôture de l'exercice sur chacun des contrats de subventions.

Cette méthode a pour conséquence de ne pas générer de fonds dédiés à la clôture de l'exercice, les produits étant constatés à hauteur des charges engagées.

S'il existe, à la clôture de l'exercice, un risque de reversement partiel ou de remboursement de financements préalablement encaissés au titre de dépenses non-éligibles au financement de la subvention, les conséquences comptables sont les suivantes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention si la sortie de ressources est probable et chiffrable avec précision
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur dès lors que la sortie de ressources est certaine et que son échéance est connue.

b) *Subventions annuelles*

Les subventions d'exploitation attribuées au titre d'un projet pour un exercice comptable donné sont comptabilisées au moment de leur notification, en l'absence de conditions suspensives. A la clôture de l'exercice, la fraction de subvention dédiée à un projet défini qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

Les legs, donations et les assurances-vie

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

En produits :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- le montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- la reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations ;

En charges :

- la valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- la dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Le détail de ces éléments est mentionné dans le tableau présenté ci-dessous.

	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
PRODUITS en Euros	Montants	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 078 388	2 484 914
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	2 915 998	3 684 305
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 551 011	3 979 676
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	974	58 178
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 391 559	2 648 031
TOTAL PRODUITS	8 937 929	12 855 104
CHARGES en Euros	Montants	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 368 492	3 119 648
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	65 474	13 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 307 723	2 823 441
TOTAL CHARGES	3 741 689	5 956 089
PRODUITS LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	5 196 241	6 899 015

Les Utilisations de fonds dédiés

Nature en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Utilisations fonds dédiés contributions	946 128	1 287 398
Utilisations fonds dédiés GP dons	338 904	196 835
Utilisations fonds dédiés GP legs	687 378	215 284
Utilisations fonds dédiés GP Mécénats	915 273	86 332
TOTAL	2 887 682	1 785 849

Les Autres produits

Nature en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Droits d'auteurs	607	1 073
Autres produits gestion temporaire	26 341	89 610
Produits divers de gestion courante	26 735	83
TOTAL	53 683	90 766

6.1.2. Les charges d'exploitation

Les Aides financières

Détail des aides financières accordées en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Réseau WWF	4 151 369	3 582 233
ONG, parc nationaux et autres	1 398 648	1 205 513
TOTAL	5 550 017	4 787 746

Les Reports de fonds dédiés

Nature en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Reports fonds dédiés contributions	496 304	518 019
Reports fonds dédiés GP dons	1 361 391	652 728
Reports fonds dédiés GP legs	686 669	1 311 354
Reports fonds dédiés GP Mécénats	2 040 103	612 907
TOTAL	4 584 467	3 095 008

6.2. Le résultat financier

Le résultat financier est un excédent de 103 756 € principalement dû aux écarts de change positifs et aux intérêts financiers au 30/06/2023.

6.3. Le résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Les produits exceptionnels	41 607	5 192
Les charges exceptionnelles	77 063	(965)
Résultat exceptionnel	(35 456)	6 157

Le résultat exceptionnel est un déficit de 35 456 € principalement dû à des régularisations sur exercices antérieurs.

7. La ventilation de l'effectif

Ventilation de l'effectif	Effectif moyen	ETP
Cadre	116	116
Non cadre	6	6
TOTAL	122	122

Les rémunérations des trois salariés les mieux rémunérés s'élèvent à 329 454,68 €.

8. Les Contributions Volontaires en Nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le bénévolat

Le nombre d'acteurs bénévoles et les heures réalisées sont estimés, à partir d'un récapitulatif mensuel établi par le service bénévolat par type de mission et région.

Le bénévolat	Nombre de bénévoles	Heures réalisées	ETP bénévoles	Valorisation au 30/06/2023
Administrateurs	6			
Bénévolat Administratifs	65	999	0,5	18 414
Bénévolat opérations en Métropole	1 751	12 464	6,8	229 736
Bénévolat opérations en Nouvelle Calédonie	807	2 113	1,2	34 078
TOTAL	2 629	15 576	8,6	282 228

La valorisation du bénévolat est réalisée suivant un temps de travail mensuel retenu est de 151,67 heures et ce sur 12 mois d'activité. Le taux horaire correspond à un SMIC chargé soient : pour la Métropole 18,43 € et pour la Nouvelle Calédonie 16,13 €.

Les prestations en nature

Les prestations en nature sont valorisées en hors bilan sur la base des informations transmises par les tiers.

Les prestations en nature	quantités	valorisation en €
Mécénats de compétences	4	220 828
TOTAL	4	220 828

9. Informations complémentaires

9.1. Les Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Honoraires des Comissaires aux comptes en Euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Contrôle légal	65 892	63 600
Service(s) autre(s) que le comissariat aux comptes		
TOTAL	65 892	63 600

9.2. La rémunération versée aux trois plus hauts cadre dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés ne peut- être communiqué car cela consisterait à communiquer une rémunération individuelle.

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

9.3. Les Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Les Frais des administrateurs de la Fondation sont remboursés sur justificatifs.

Frais remboursés aux administrateurs en Euros	Exercice 2022/2023
Achats	
Services extérieurs	227
Voyages et déplacements	-
Réception	
Divers	
TOTAL	227

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Le règlement ANC 2018-06 a introduit l'obligation pour la fondation, relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, d'établir les éléments suivants afin de rendre compte de l'emploi de ses ressources :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Ces éléments sont présentés aux paragraphes 10 et 11 ci-après.

10. Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

10.1. Règles comptables et décisions de gestion

Le CROD a été élaboré conformément aux règles définies en section 2 du règlement ANC 2018-06 et en application des décisions de gestion du Conseil d'Administration portant sur les éléments suivants :

- Règles de présentation du CROD :
 - Conformément à l'option proposée par l'article 611-2 du règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration de la fondation a décidé de ne pas présenter la colonne N-1 dans le cadre de la première élaboration du CROD au 30 juin 2021 et de présenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice clos le 30 juin 2020 séparément ;
 - Le Conseil d'Administration a également décidé de présenter sur une ligne distincte au sein de la rubrique « Frais de fonctionnement » du CROD au sein de la rubrique 3.2 « frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités » les frais de fonctionnement relatifs à la société Panda, portés par la Fondation WWF France et qui lui sont refacturés à l'euro l'euro. Ainsi, les frais de fonctionnement inhérents aux activités propres de la Fondation WWF France sont présentés en rubriques 3.1 « Frais de fonctionnement WWF France ».
- Règles d'emploi des ressources
 - A compter de l'exercice clos le 30 juin 2021, la priorité d'emploi des ressources (ou produits) pour l'élaboration du CROD, décrite au paragraphe 12.1 ci-après, consiste pour la part non affectée des ressources (non dédiées à un projet défini) à employer **en priorité les ressources issues de la générosité du public**.
 - Le Conseil d'Administration a également décidé de ne pas présenter les **dotations aux provisions et dépréciations** ainsi que les reprises de provisions et dépréciations dans la colonne " Dont générosité du public " du CROD considérant que :
 - seules les charges réellement engagées et générant des décaissements effectifs peuvent faire l'objet d'un emploi des fonds issus de la générosité du public et figurer à ce titre dans les charges de la colonne " Dont générosité du public " du CROD ;
 - seuls les produits générant des encaissements effectifs issus de la générosité du public peuvent figurer dans les produits de la colonne " Dont générosité du public " du CROD.

- Règles de ventilation des charges au sein des rubriques de charges du CROD et d'emploi du CER
 - Les règles de ventilation des charges au sein des rubriques de charges du CROD sont précisées dans les paragraphes de l'annexe du CROD se rapportant aux charges concernées.
- Présentation du tableau de réconciliation des rubriques de charges du compte de résultat avec celles du CROD et des CVN (contributions volontaires en nature)
 - Le conseil d'administration a décidé de présenter le tableau de réconciliation des rubriques de charges du compte de résultat avec celles du CROD et des CVN

10.2. Affectation des charges aux produits qui les financent

Principe général : Toutes les charges de l'exercice sont ventilées par produits à l'origine de leur financement. Cette ventilation est réalisée en distinguant les catégories de produits suivantes :

1. Les produits liés à la générosité du public incluant :
 - a. Les cotisations sans contrepartie
 - b. Les dons manuels
 - c. Les legs, donations et assurances-vie
 - d. Les mécénats des entreprises
 - e. Les autres produits liés à la générosité du public (ex : produits financiers de placement de la Générosité du Public, ...)
2. Les produits non liés à la générosité du public incluant :
 - a. Les cotisations avec contreparties
 - b. Le parrainage des entreprises (ou « sponsoring »)
 - c. Les contributions financières sans contrepartie (ex : financement reçues de personnes morales non lucratives, ...)
 - d. Les autres produits non liés à la générosité du public (ex : refacturations de charges à d'autres entités, ...)
3. Les subventions et autres concours publics
4. Les reprises de provisions et dépréciations
5. L'utilisation des fonds dédiés antérieurs

Au sein de ces différentes catégories, une première ventilation des produits est réalisée selon leur caractère « dédié » ou « non dédié » par un tiers financeur à un projet défini.

Les produits dédiés : Ce sont les produits destinés à financer un projet défini expressément désigné par un tiers financeur qu'il s'agisse de donateurs, de testateurs, d'entreprise mécènes, de financeurs publics, etc.

Les produits non dédiés : Ce sont les produits non affectés par un tiers à un projet défini et dont l'emploi est décidé librement par la Fondation WWF.

Conformément aux décisions de gestion du Conseil d'Administration, le CROD a été élaboré sur la base des règles suivantes :

a) Ordre de priorité d'emploi des fonds :

1. Emploi obligatoire en priorité des financements dédiés à des projets déterminés selon les opérations comptabilisées tout au long de l'année en comptabilité analytique
2. Emploi des fonds issus de la générosité du public incluant les dons, les legs, les autres produits liés à la générosité du public et, désormais, avec la mise en œuvre du nouveau règlement comptable ANC 2018-06, les mécénats d'entreprises
3. Les charges de fonctionnement relatives à la société Panda sont systématiquement financées par les produits de facturation à la société Panda qui s'y rattachent et qui sont présentés dans la rubrique 2.4 « autres produits non liés à la générosité du public du CER » (refacturation à l'euro l'euro)
4. Emploi des autres financements non dédiés à des projets déterminés

b) Par nature de rubrique de charges :

1. Missions sociales : Les missions sociales sont financées par les fonds selon les règles de priorité d'emploi décrites ci-dessus
2. Frais de recherche de fonds : Les frais de recherche de fonds sont financés en priorité par les fonds issus de la générosité du public pour la part restante après financement des missions sociales
3. Frais de fonctionnement :
 - Les frais de fonctionnement relatifs à la société Panda (rubrique 3.2 « Frais de fonctionnement facturés à d'autres entités) sont financés par les produits de facturation à la société Panda qui s'y rattachent, présentés dans la rubrique 2.4 « autres produits non liés à la générosité du public du CER » du CROD (refacturation à l'euro l'euro).
 - Les frais de fonctionnement WWF France (rubrique 3.1) sont financés :
 - En priorité par les subventions et autres concours publics pour la part des frais financée dans les conventions de financement signées avec les bailleurs
 - Puis selon les règles de priorité d'emploi décrites ci-dessus.
4. Dotations aux provisions et dépréciations : conformément à la décision de gestion entérinée par le Conseil d'Administration de la fondation, les dotations aux provisions et dépréciations ne sont pas financées par les fonds issus de la générosité du public.

10.3. Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022/2023		EXERCICE 2021/2022		VARIATIONS	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	25 777 003	25 777 003	24 432 072	24 432 072	1 344 931	1 344 931
1.1 Cotisations sans contrepartie			-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	24 619 225	24 619 225	24 320 817	24 320 817	298 408	298 408
- Dons manuels	15 754 890	15 754 890	15 070 552	15 070 552	684 338	684 338
- Legs, donations et assurances-vie	5 196 241	5 196 241	6 899 015	6 899 015	- 1 702 774	- 1 702 774
- Mécénat	3 668 095	3 668 095	2 351 250	2 351 250	1 316 845	1 316 845
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 157 778	1 157 778	111 255	111 255	1 046 523	1 046 523
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 193 544		3 490 310		703 234	
2.1 Cotisations avec contrepartie			-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises			-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 997 548		2 303 206		694 342	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 195 996		1 187 105		8 891	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 344 006		4 468 850		- 1 124 844	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	79 858		90 586		- 10 728	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 887 682	1 941 555	1 785 849	498 451	1 101 834	1 443 104
TOTAL	36 282 094	27 718 558	34 267 667	24 930 523	2 014 426	2 788 035
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	23 299 834	17 536 761	20 745 561	13 369 092	2 554 273	4 167 669
1.1 Réalisées en France	14 995 674	12 552 959	13 556 833	10 201 076	1 438 841	2 351 883
- Actions réalisées par l'organisme	13 720 965	11 862 462	12 559 098	9 674 997	1 161 866	2 187 465
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 274 709	690 497	997 735	526 079	276 974	164 418
1.2 Réalisées à l'étranger	8 304 161	4 983 803	7 188 728	3 168 016	1 115 432	1 815 787
- Actions réalisées par l'organisme	2 455 053	1 501 572	1 983 984	1 232 477	471 069	269 095
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	5 849 107	3 482 230	5 204 744	1 935 538	644 363	1 546 692
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 838 205	6 838 205	6 647 545	6 644 085	190 660	194 120
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 491 594	6 491 594	6 173 383	6 169 923	318 211	321 671
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	346 611	346 611	474 162	474 162	- 127 551	- 127 551
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 053 890	898 221	1 984 082	558 520	69 808	339 701
3.1 Frais de fonctionnement WWF France	998 229	898 221	835 095	558 520	163 134	339 701
3.2 Frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités	1 055 661	-	1 148 987	-	93 326	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	64 219		81 406		- 17 187	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 584 467	4 088 163	3 095 008	2 576 989	1 489 459	1 511 174
TOTAL	36 840 614	29 361 350	32 553 602	23 148 686	4 287 013	6 212 664
EXCEDENT OU DEFICIT	- 558 521	- 1 642 792	1 714 065	1 781 837	- 2 272 586	- 3 424 629

7.3. Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) - Suite

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022/2023		EXERCICE 2021/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GP	501 747	501 747	488 257	488 257
Bénévolat	280 920	280 920	241 441	241 441
Prestations en nature	220 828	220 828	246 816	246 816
Dons en nature			-	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GP			-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE			-	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	501 747	501 747	488 257	488 257
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	366 895	366 895	341 991	341 991
Réalisées en France	366 895	366 895	341 991	341 991
Réalisées à l'étranger			-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	123 428	123 428	115 186	115 186
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	11 425	11 425	31 080	31 080
TOTAL	501 747	501 747	488 257	488 257

7.3.1. Les Produits par origine

Les produits liés à la Générosité du public

Les produits de la Générosité du public représentent 77 % des produits de l'exercice (hors Reprise sur provisions & dépréciations et utilisations des Fonds dédiés).

- Les cotisations sans contrepartie

Au vu du statut de Fondation, il n'existe pas de cotisation sans contrepartie.

- Les Dons, legs et mécénats
 - Les dons manuels

Les Dons manuels de l'exercice concernent uniquement des dons manuels. Il n'y a dans cette rubrique ni d'abandon de frais de bénévoles, ni ventes de biens reçus en dons en nature.

Les dons manuels augmentent de 5 % par rapport à l'exercice 2021/2022.

- Les legs, donations et assurances-vie

Seuls les produits des assurances vie sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements.

La comptabilisation des legs et donations sont comptabilisés suivant le règlement ANC 2018-06.

Le détail de la rubrique est présenté à la fin du paragraphe 6.1.1 de la présente annexe.

Ils diminuent de 1,7 M€ par rapport à l'exercice 2021/2022.

- Le Mécénat

Le mécénat est un soutien financier apporté par les entreprises, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à la fondation. La ressource est stable par rapport à l'exercice précédent.

- Détail des Autres produits liés à la Générosité du public

Nature en Euros	Exercice 2023/2022	Exercice 2022/2021
Autres produits des legs liés à la gestion temporaire	26 341	89 610
Contributions Financières issues de la quote-part de la GP	1 000 000	
Produits financiers	131 436	20 807
Produits exceptionnels sur opérations en capital		838
TOTAL	1 157 778	111 255

Les Produits non liés à la Générosité du public

- Les Contributions financières sans contrepartie

Nature en Euros	Exercice 2023/2022	Exercice 2022/2021
Fondations et Associations	811 769	64 755
Fondations d'entreprises	1 221 151	1 317 883
Réseau WWF	964 628	920 567
TOTAL	2 997 548	2 303 206

- Les Autres produits non liés à la générosité du public

Nature en Euros	Exercice 2023/2022	Exercice 2022/2021
Facturation à Panda EURL	1 056 524	1 148 987
Autres produits	139 472	38 117
TOTAL	1 195 996	1 187 105

Les subventions et autres concours publics

Les subventions et concours publics représentent 10 % des produits de l'exercice (hors Reprise sur provisions & dépréciations et utilisations des Fonds dédiés).

Les reprises sur provisions et dépréciations

Les reprises de provisions et dépréciations concernent principalement les dispositions relatives aux legs pour 45 000 € et les provisions sur projets terrain pour 34 858 €.

Les utilisations des fonds dédiés antérieurs

L'utilisation des fonds dédiés antérieurs représente 61 % des Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice.

7.3.2. Les Charges par destination

La répartition des charges est fondée sur la comptabilité analytique par code projet.

Il existe deux catégories de projets :

- Les projets dits « non mixtes » dont les charges sont affectées directement aux rubriques du C.R.O.D.
- Les projets dits « mixtes » dont les charges sont ventilées suivant des clés de répartitions aux rubriques du C.R.O.D.

Les projets dits « mixtes » comprennent :

- Une partie des projets portés par le service Communication qui est répartie entre la mission sociale de sensibilisation et les frais d'appel à la générosité du public.
- Le projet We Act for Good qui est répartie entre la mission sociale de sensibilisation et les frais d'appel à la générosité du public.
- Une partie des projets portés par le service Générosité du Public qui est répartie entre la mission sociale de sensibilisation et les frais d'appel à la générosité du public. Ainsi nous considérons qu'une partie des frais issus du département de la générosité du public permet de sensibiliser le grand public à nos actions, sans qu'il devienne par ailleurs donateur.
- Une quote-part de la redevance internationale comptabilisée au cours de l'exercice correspondant à la part liée aux programmes et au financement du réseau.
- Le projet lié à notre voilier le Blue Panda, dédié à la protection de la Méditerranée. Les frais sont affectés aux différentes rubriques du C.R.O.D. en fonction de la nature des projets réalisés au cours de l'exercice.
- Une partie des projets de prospection portés par le service Relation du Monde Economique affectés sur l'exercice entre les frais d'appel à la générosité du public et les frais de recherche d'autres ressources.

Projets mixtes	Missions sociales de sensibilisation	Frais de Recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Total projets mixtes
		Appel à la GP	Autres	de l'entité	refacturés à l'EURL Panda	
Communication	846 591	39 323	-	-	-	885 913
We Act for Good	173 272	8 048	-	-	-	181 320
Générosité du public	1 341 559	4 176 443	-	-	58 738	5 576 740
Redevance WWF International	1 573 800	-	-	541 708	251 965	2 367 473
Voilier Blue Panda	514 570	13 661	-	-	-	528 231
Relation du Monde Economique	-	216 773	216 773	-	-	433 546
TOTAL	4 449 791	4 454 248	216 773	541 708	310 703	9 973 224

Les temps saisis par les départements sur les différents projets permettent de calculer les pourcentages de répartition des heures entre les différentes rubriques du C.R.O.D.

La masse salariale est répartie en fonction de ces pourcentages. La part non imputée directement de la masse salariale des fonctions supports est répartie dans les différentes rubriques du C.R.O.D. sur la base des pourcentages obtenus après répartition de la part imputée directement.

Les frais généraux indirects sont ventilés par rubrique du C.R.O.D. en fonction de la part de la masse salariale de chaque rubrique sur le total des rubriques.

Par ailleurs, l'affectation des charges facturées aux autres entités est isolée dans une rubrique dédiée conformément à la décision de gestion du Conseil d'Administration. Pour l'exercice 2022/2023 ces charges s'élèvent à 1 055 661 € et ont été entièrement refacturées à l'EUURL Panda.

Détail des Missions sociales Exercice 2022/2023

Nature en Euros	Les programmes	La sensibilisation	Missions Sociales
Charges	8 604 013	921 996	9 526 009
Masse salariale	5 170 251	1 037 438	6 207 689
Total frais directs	13 774 264	1 959 434	15 733 698
Charges	2 947 466	2 551 667	5 499 134
Masse salariale	1 288 733	778 270	2 067 003
Total frais indirects	4 236 199	3 329 937	7 566 136
Total Missions Sociales	18 010 463	5 289 371	23 299 834

Frais indirects en Euros	Charges	Masse salariale	Missions Sociales
Part des frais généraux & fonctions supports	1 689 514	1 426 832	3 116 345
Générosité du public (prospection & fidélisation)	1 211 819	129 740	1 341 559
Part de la redevance payée au WWF International	1 573 800		1 573 800
Communication	585 389	434 473	1 019 863
Bateau Blue Panda	438 612	75 958	514 570
Total des frais indirects	5 499 134	2 067 003	7 566 136

Les Frais de recherche de fonds Exercice 2022/2023

Les frais de recherche de fonds correspondent aux charges directes des départements concernés non affectées à la sensibilisation du grand public ou à l'accompagnement des entreprises, augmentées de frais de structure évalués à travers une valorisation de la masse salariale.

Les temps passés par les salariés de la fondation sur la collecte de fonds sont valorisés suivant les règles décrites ci-dessus.

A ce titre les frais de collecte de fonds intègrent notamment :

- Les charges directes et indirectes issues du département « Générosité du Public »,
- 100% des temps de prospection du département des relations entreprises.

Nature en Euros	Charges	Masse salariale	Frais de recherche de fonds
Frais de collecte	4 489 825	1 309 481	5 799 306
Frais de collecte non GP	81 615	179 468	261 082
Part des frais généraux & fonction support	384 425	393 392	777 817
Total frais de recherche de fonds	4 955 865	1 882 340	6 838 205

Les Frais de fonctionnement Exercice 2022/2023

Les frais de fonctionnement sont constitués par des charges directes et indirectes non réparties sur les missions sociales et les frais de collectes. Ils sont ainsi constitués :

- Des dépenses non affectées aux missions sociales et aux frais de collectes ;

- Une quote-part de la redevance internationale comptabilisée au cours de l'exercice comptable correspondant à la redevance liée aux frais de fonctionnement telle que définie par l'organisme WWF International. Et de la part de redevance facturée à l'EURL Panda.

Nature en Euros	Charges	Masse salariale	Frais de fonctionnement
Frais de fonctionnement WWF	739 285	258 944	998 229
Frais de fonctionnement refacturés à l'EURL Panda	617 974	437 686	1 055 661
Total frais de fonctionnement	1 357 259	696 630	2 053 890

Les Reports en fonds dédiés de l'exercice 2022/2023

Les Reports en fonds dédiés de l'exercice sont constitués à 45% de reports sur Mécénats.

L'utilisation des ressources

Les produits et charges sont suivis par projets, et financeur.

Les dons, legs, mécénats, contributions, subventions, concours publics affectés de l'exercice et les utilisations de fonds dédiés de l'exercice sont affectés précisément à la rubrique de CROD qu'ils concernent :

Par : La détermination de la répartition des financements sur projet en financement lié à la Générosité du Public et non liés à la Générosité du Public.

Par : La détermination de la part des versements aux autres organismes France et Etranger sur Missions sociales financés par des Fonds liés à la générosité du public et des fonds non liés à la Générosité du public.

Par ailleurs, l'affectations des produits, financements non affectés à des versements aux autres organismes aux actions réalisées directement au prorata des charges sans financement.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2022 – 30/06/2023



7.4. Tableaux de rapprochement des charges du compte de résultat aux charges du CROD Exercice 2022/2023 :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources	WWF France	Refacturés à d'autres entités				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes										
Achats de marchandises	16 654	-	3 475	-	15 652	0	0	360	-	-	-	-	-	36 140
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	6 431 258	-	959 588	2 170	4 565 293	115 778	144 608	299 358	-	-	-	-	-	12 518 054
Aides financières	-	1 274 709	-	4 275 308	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 550 017
Impôts, taxes et versement assimilés	517 630	-	99 268	-	128 080	16 179	19 265	29 599	-	-	-	-	-	810 021
Salaires et traitements	4 253 077	-	925 257	-	1 040 251	136 597	161 826	272 855	-	-	-	-	-	6 789 864
Charges sociales	2 079 048	-	450 197	-	502 815	68 443	79 202	134 371	-	-	-	-	-	3 314 075
Dot. aux amort. et dépréciations	365 051	-	16 933	-	68 722	8 705	10 241	67 117	-	-	-	-	-	536 769
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	64 219	-	-	-	-	64 219
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 584 467	-	-	4 584 467
Autres charges	58 013	-	-	1 477 567	170 730	904	561 329	251 965	-	-	-	-	-	2 520 508
Charges financières	258	-	340	94 063	59	3	55 305	-	-	-	-	-	-	39 419
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	77 063	-	-	-	-	-	-	77 063
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13 720 989	1 274 709	2 455 059	5 849 107	6 491 603	346 608	998 229	1 055 624	64 219	-	4 584 467	-	-	36 840 615

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources	WWF France	Refacturés à d'autres entités	
Secours en nature	-	-	-	-	-	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-	-	-	-	-	-
Prestations en nature	101 275	-	108 128	-	11 425	-	220 828
Personnel bénévole	265 620	-	15 300	-	-	-	280 920
TOTAL	366 895	-	123 428	-	11 425	-	501 747

11. Le Compte d'Emplois annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

8.3. Le CER

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les **ressources reportées liées à la Générosité du Public** correspond à la part des fonds propres disponibles collectés auprès du public. La notion de « disponibilité » des fonds propres est définie par la Fondation WWF par le fait de pouvoir utiliser la trésorerie correspondante pour financer des dépenses ou des investissements à venir.

Par conséquent, le montant des ressources reportées issues de la générosité du public a été calculé en retranchant du montant des fonds propres du WWF France à l'ouverture de l'exercice :

- Les rubriques des fonds propres ne provenant pas de la générosité du public ;
- Les rubriques des fonds propres non consommables (la trésorerie n'étant pas disponible pour financer des projets ou activités futures) ;
- La quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources issues de la générosité du public sur les exercices antérieurs.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2022 – 30/06/2023



EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	17 536 761	13 369 092	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	25 777 003	24 432 072
1.1 Réalisées en France	12 552 959	10 201 076	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	11 862 462	9 674 997	1.2 Dons, legs et mécénat	24 619 225	24 320 817
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	690 497	526 079	- Dons manuels	15 754 890	15 070 552
1.2 Réalisées à l'étranger	4 983 803	3 168 016	- Legs, donations et assurances-vie	5 196 241	6 899 015
- Actions réalisées par l'organisme	1 501 572	1 232 477	- Mécénat	3 668 095	2 351 250
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 482 230	1 935 538	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 157 778	111 255
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 838 205	6 644 085			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 491 594	6 169 923			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	346 611	474 162			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	898 221	558 520			
3.1 Frais de fonctionnement WWF France	898 221	558 520			
3.2 Frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	25 273 187	20 571 697	TOTAL DES RESSOURCES	25 777 003	24 432 072
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 088 163	2 576 989	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 941 555	498 451
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	1 781 837	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 642 792	-
TOTAL	29 361 350	24 930 523	TOTAL	29 361 350	24 930 523
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	16 048 599	14 301 669
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 1 642 792	1 781 837
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 69 294	- 34 907
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	14 336 513	16 048 599

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	366 895	341 991	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GP	501 747
Réalisées en France	366 895	341 991	Bénévolat	280 920
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	220 828
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	123 428	115 186	Dons en nature	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	11 425	31 080		
TOTAL	501 747	488 257	TOTAL	501 747

8.4. Les fonds dédiés du Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	3 795 571	1 901 829
Impact Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice	-	184 796
(-) Utilisation	- 1 941 555	- 498 451
(+) Report	4 088 163	2 576 989
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	5 942 180	3 795 571